



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2013- 107**

**\* \* \***

**Objet :**

Acquisition parcelles de Mme NAVARRO  
Section A 1709 – 1089 – 1090 – 1091 – 2970 – 2971 –  
Mas Salat

Délibération affichée le :

**L'an deux mille treize et le douze décembre à dix-huit heures trente,** le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

**Etaient présents :**

MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier - BOSCH Jean Claude --- NOEL Martine – DELERIS Claudine – BOREL Christian (départ 19h30) - DEBONO Catherine - PANTANO Sylviane – DELVAL Valérie - SUQUET Maguelonne – LESAGE Lamyaa (arrivée 18h40) – CHRISTOL Marcel – LECLERC Joëlle - SERVEL Olivier – SOREL Joëlle - SOTO Jean-François

**Pouvoirs :** MM. BARRAL Claude à DEJEAN Anne Marie - LEROY Annie à SOTO Jean François

**Absents :** MM CONTRERAS Sylvie – SIDERIS André - CHAUSSY Stephan – ZORNIOTTI Arnaud – DIEZ Frédéric

Convocation du 05 décembre 2013

Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée, l'acquisition de parcelles d'une superficie totale de 16 559 m<sup>2</sup> – section A 1709 – 1089 – 1090- 1091 – 2970 – 2971 – Mas Salat, propriété de Mme NAVARRO née ANDRE Marie Françoise, pour la somme de 198 708 €.

Le Conseil Général de l'Hérault, dans le cadre de son engagement auprès des Communes, accorde son soutien financier à concurrence de 50 % des sommes engagées pour le portage financier des opérations d'acquisition de parcelles dans les secteurs destinés à l'urbanisation dans un avenir proche.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **22 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** l'acquisition par la commune des parcelles :
  - Propriété de Mme NAVARRO née ANDRE Marie Françoise
  - Cadastres section A 1709 – 1089 – 1090 – 1091 – 2970 et 2971 - Mas Salat
  - Au prix de 198 708 €
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la commune cette acquisition
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de transfert de propriété ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général de l'Hérault afin d'obtenir son soutien financier.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean Marcel JOVER.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20131212-DEL2013  
-107-DE  
Date de réception préfecture :